



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

**Huitième Session ordinaire
Genève, 24 au 26 octobre 1974**

RAPPORT ANNUEL 1973 DU SECRETAIRE GENERAL

(Cinquième année)

I. Etat de l'Union

1. A la fin de 1973, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) comprenait les six Etats membres suivants :

Allemagne (République fédérale d')
Danemark
France
Pays-Bas
Royaume-Uni
Suède.

2. Aucune nouvelle ratification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ou adhésion à cette Convention n'a eu lieu au cours de l'année.

3. Le 11 janvier 1973, la Suède a signé et ratifié l'Acte additionnel du 10 novembre 1972 portant modification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. Aucun autre Etat ne l'ayant ratifié au cours de l'année, l'Acte additionnel n'est pas encore entré en vigueur.

II. Organisation

4. Conformément à l'article 25 de la Convention, les modalités de la coopération technique et administrative de l'UPOV et des Unions administrées par les BIRPI sont déterminées par un règlement établi par le Gouvernement de la Confédération suisse en accord avec les Unions intéressées. Ces modalités ont été fixées le 21 octobre 1969. En raison de l'entrée en vigueur, en 1970, de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Gouvernement de la Confédération suisse a apporté, le 23 août 1973, des amendements à ces modalités en remplaçant les BIRPI par l'OMPI et en modifiant l'article relatif au grade du poste du Secrétaire général adjoint.

III. Questions de personnel

5. Secrétaire général. Le 30 novembre 1973, le professeur G.H.C. Bodenhausen a quitté son poste de Directeur général de l'OMPI et a cessé, du fait même, d'exercer les fonctions de Secrétaire général de l'UPOV. Le Dr Arpad Bogsch, qui lui a succédé comme Directeur général de l'OMPI, et donc comme Secrétaire général de l'UPOV, a pris ses fonctions le 1er décembre 1973.
6. Secrétaire général adjoint. M. H. Skov a résigné ses fonctions à compter du 31 décembre 1973 (au sujet de son successeur, voir le paragraphe 13).
7. Assistant administratif et technique. M. M.-H. Thiele-Wittig a été nommé assistant administratif et technique (P.2) à compter du 1er janvier 1973.
8. Assistante administrative. Mlle G. Fischer, précédemment secrétaire du Secrétaire général adjoint, a été nommée assistante administrative (G.6) à compter du 1er juin 1973.
9. Secrétaire. Un poste de secrétaire nouvellement créé a été occupé à partir du 1er mars par Mlle P. Haim (G.4), qui a quitté le Secrétariat de l'UPOV le 31 décembre 1973.

IV. Réunions

10. Au cours de l'année 1973, les divers organes de l'UPOV ont tenu les réunions suivantes (qui, sauf indication contraire, ont eu lieu à Genève) :
11. Le Conseil a tenu une session extraordinaire le 5 avril, sous la présidence du professeur L. Pielen, d'une part, pour autoriser une délégation à se rendre aux Etats-Unis d'Amérique afin de discuter d'une éventuelle coopération* et, d'autre part, pour adopter les modifications apportées aux modalités de la coopération technique et administrative de l'UPOV et des BIRPI/OMPI, comme il est indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.
12. La septième session ordinaire du Conseil s'est tenue du 10 au 12 octobre sous la présidence du professeur H. Esbo. Outre les Etats mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus, deux Etats signataires ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs (la Belgique et la Suisse), ainsi que plusieurs Etats non signataires intéressés (Afrique du Sud, Australie, Autriche, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Canada, Finlande, Norvège, Nouvelle-Zélande) qui avaient été invités à envoyer des observateurs. Le Conseil a pris des décisions sur les points suivants :
 - i) Questions administratives de routine. Le rapport annuel et les comptes de 1972 ont été approuvés, le programme et le budget de 1974 ont été arrêtés.
 - ii) Dénominations variétales. Le Conseil a adopté des Principes directeurs pour les dénominations variétales conformément aux propositions du Groupe de travail sur les dénominations variétales. Il a également étudié les possibilités de coopération avec la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées.
 - iii) Taxes. Le Conseil a adopté, conformément à une proposition du Groupe de travail sur l'harmonisation des taxes, une résolution sur les taxes concernant, d'une part, la procédure à suivre lorsqu'un Etat membre utilise les résultats d'essais d'un autre Etat membre et, d'autre part, l'harmonisation des taxes perçues dans les différents Etats membres pour les droits d'obtenteur de plantes.
 - iv) Choix d'un nouveau Secrétaire général adjoint. Le Conseil a délégué ses pouvoirs au Groupe de travail consultatif pour le choix du nouveau Secrétaire général adjoint.
 - v) Conférence de revision. Conformément aux dispositions de l'article 27.2) de la Convention, le Conseil a décidé d'entreprendre la préparation de la prochaine Conférence de revision.
13. Le Groupe de travail consultatif a tenu sa sixième session les 4 et 5 avril et sa huitième session le 12 décembre sous la présidence du professeur L. Pielen, tandis que sa septième session, tenue le 9 octobre, a été présidée par le professeur H. Esbo. A sa sixième session, le Groupe de travail a principalement examiné le problème posé par l'annonce de la vacance du poste de Secrétaire général adjoint, ainsi que la question des relations avec les Etats non membres et de l'organisation d'une réunion d'information avec ces Etats. A sa septième session, il a préparé la septième session ordinaire du Conseil. Enfin, à sa huitième session, en vertu des pouvoirs que lui

* Pour des raisons diverses la mission aux Etats-Unis d'Amérique n'a pu avoir lieu.

avait délégués le Conseil, il s'est prononcé en faveur de la candidature de M. Heribert Mast au poste de Secrétaire général adjoint afin que le Conseil fédéral suisse procède à sa nomination.

14. Le Groupe de travail sur les dénominations variétales a tenu sa huitième session les 2 et 3 avril, sous la présidence de M.S. Mejegaard, principalement pour examiner une révision des principes directeurs provisoires sur les dénominations variétales. Il a adopté un projet de proposition à soumettre au Conseil.

15. Le Groupe de travail sur l'harmonisation des taxes s'est réuni les 21 et 22 juin sous la présidence de M. B. Laclavière pour examiner certaines questions relatives aux taxes et en particulier celle du paiement qu'un Etat doit faire à un autre Etat lorsqu'il utilise le résultat de ses essais. Le Groupe de travail a adopté un projet de résolution à soumettre au Conseil.

16. Le Comité directeur technique a tenu ses deuxième et troisième sessions les 13 et 14 mars et les 6 et 7 novembre, respectivement, sous la présidence de M. J.G. Bustarret. A sa deuxième session, il a adopté l'Introduction générale aux principes directeurs ainsi que divers principes directeurs concernant le maïs, le blé et le pois potager. A sa troisième session, il a adopté des principes directeurs pour le raygrass, le trèfle violet, la luzerne, la fève, le haricot, le haricot d'Espagne, la laitue, le rosier et l'euphorbe. Au cours de ces deux sessions, les principes généraux sur lesquels repose le système des essais ont été examinés de façon très approfondie.

17. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles s'est réuni le 3 mai à Versailles (France) sous la présidence de M. R. Duyvendak et a examiné des projets de principes directeurs concernant le raygrass, le trèfle violet et la luzerne.

18. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères s'est réuni le 5 juin à Montfavet (près d'Avignon), en France, sous la présidence de M. A. Roux et a examiné des projets de principes directeurs pour le pois potager, le haricot, la laitue, la fève et le haricot d'Espagne.

19. Le Groupe de travail technique sur les fruits s'est réuni les 4 et 5 avril à Faversham (Angleterre) et les 20 et 21 novembre à Copenhague (Danemark) sous la présidence de M. P.H. Harding. A Faversham, il a examiné des projets de principes directeurs pour le pommier, le fraisier et le poirier. A Copenhague, il a réexaminé ces trois projets et entrepris l'étude de principes directeurs concernant le cerisier.

20. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales s'est réuni les 14 et 15 juin à Alnarp (Suède) sous la présidence de M. J.M. Evans et a examiné des projets de principes directeurs concernant le rosier, le chrysanthème, l'euphorbe, le poinsettia, le saint-paulia, le freesia et le pelargonium.

21. Le Groupe de travail technique sur les arbres forestiers a tenu sa première réunion à Genève les 22 et 23 octobre sous la présidence de M.A. Gøhrn pour examiner des principes directeurs sur les essais relatifs au peuplier.

22. Le Secrétaire général adjoint a assisté au Congrès de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) qui a eu lieu à Molmø (Suède) les 22 et 23 mai, au Symposium international sur les semences organisé les 5 et 6 octobre à Vienne (Autriche) par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à une réunion de l'Association autrichienne des obtenteurs tenue le 6 décembre à Irdning-Gumpenstein (Autriche).

23. L'assistant administratif et technique a assisté aux réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) consacrées aux systèmes de certification variétale des semences, tenues à Paris les 21 et 22 mai et les 15 et 16 octobre, ainsi qu'à une réunion de l'ASSINSEL tenue à Paris le 27 novembre.